

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le quatre JUILLET à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire.**

Présents- **Mmes GIUSTI Clara, FOURIÉ Michèle et MAURY Delphine, MM. ADROIT Benjamin, ADROIT Jean Pierre, BEDOS Patrice, CRESTIA Michel, FARGUES Dimitri, HERRERO Luc, LASSERE Éric et LOPEZ Christian.**

Absents – **Néant.**

Procurations : **Néant.**

Mme GIUSTI Clara a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Détermination du montant et de la périodicité des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints
- Désignation délégués SYADEN (Syndicat Audois d'Énergie) : 1 titulaire et 1 suppléant
- Désignation délégués SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) du Pays de Sault : 2 titulaires et 1 suppléant
- Désignation délégués AFPA (Association Foncière Pastorale) du Pays de Sault : 1 titulaire et 1 suppléant
- Désignation délégués SMAH (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique) de la Haute Vallée de l'Aude : 1 titulaire et 1 suppléant
- Désignation délégués CLECT (Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la CCPA : 1 titulaire et 1 suppléant
- Désignation représentants à l'Assemblée générale de l'ATD11 (Agence Technique Départementale) : 1 titulaire et 1 suppléant
- Désignation délégués CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) de BELCAIRE : 4 membres
- Désignation membres Commission Appel Offres : 3 titulaires et 3 suppléants

1. Installation des conseillers municipaux

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Belcaire proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 15 mars et 28 juin 2020 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122.8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents MM (Mmes) les conseillers municipaux :

- **ADROIT Benjamin**
- **ADROIT Jean Pierre**
- **BEDOS Patrice**
- **CRESTIA Michel**
- **FARGUES Dimitri**
- **FOURIÉ Michèle**
- **GIUSTI Clara**
- **HERRERO Luc**
- **LASSERE Éric**
- **LOPEZ Christian**
- **MAURY Delphine**

Absents MM (Mmes) : **Néant**

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur René LAFFONT, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM (Mmes) : ADROIT Benjamin, ADROIT Jean Pierre, BEDOS Patrice, CRESTIA Michel, FARGUES Dimitri, FOURIÉ Michèle, GIUSTI Clara, HERRERO Luc, LASSERE Éric, LOPEZ Christian et MAURY Delphine dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur CRESTIA Michel, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame GIUSTI Clara.

2. Election du Maire.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 DU Code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

ONT OBTENU:

NOM ET PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres
CRESTIA Michel	11	ONZE

M. CRESTIA Michel a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Désignation du nombre d'adjoints.

Monsieur le Président informe les membres présents qu'afin de donner suite à l'élection du Maire et en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il convient de déterminer le nombre de poste d'adjoint à créer, au sein de la nouvelle municipalité.

Le Conseil oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer à DEUX le nombre d'adjoints à élire.

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

4. Election des Adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M CRESTIA Michel élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote, a donné les résultats ci-après:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

ONT OBTENU:

NOM ET PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres
ADROIT Jean-Pierre	11	ONZE

M. ADROIT Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote, a donné les résultats ci-après:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

ONT OBTENU:

NOM ET PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres
MAURY Delphine	11	ONZE

Mme **MAURY Delphine** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

5. Détermination du montant et de la périodicité des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.

Il informe les membres présents qu'afin de donner suite à l'élection du Maire et des Adjointes, il convient de fixer le montant et la périodicité des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux conformément :

- aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
- à l'article L.2123-20 qui fixe les taux maximum des indemnités des maires, adjointes et conseillers municipaux

et demande aux membres de se prononcer.

Le Conseil oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDÉRANT que la population communale n'excède pas 500 habitants,

DECIDE:

1°/ d'attribuer **une indemnité mensuelle** de fonction au Maire et aux Adjointes,

2°/ de calculer ces indemnités en prenant pour **base l'indice brut terminal de la fonction publique**, à

savoir :

- **MAIRE :** **17% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **1^{er} ADJOINT :** **9,9% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **2^{eme} ADJOINT :** **9,9% de l'indice brut terminal de la fonction publique**

3°/ d'appliquer ces dispositions **à compter du 4 juillet 2020.**

4°/ d'effectuer le mandatement de ces indemnités mensuellement,

5°/ d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

6. Désignation délégués SYADEN (Syndicat Audois d'Énergie) : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée (un titulaire et un suppléant), au sein du Syndicat Audois d'Énergie.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président. Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. HERRERO Luc, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. ADROIT Benjamin, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)

MM HERRERO Luc et ADROIT Benjamin ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SYADEN.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SYADEN sont :
MM. HERRERO Luc et ADROIT Benjamin.

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

7. Désignation délégués SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) du Pays de Sault : 2 titulaires et 1 suppléant

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les trois délégués de cette assemblée (deux titulaires et un suppléant), au sein du SIRP du Pays de Sault.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

Mme. GIUSTI Clara, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. BEDOS Patrice, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée suppléante	ONZE VOIX	(11 voix)

Mme **GIUSTI Clara**, M. **BEDOS Patrice** et Mme **MAURY Delphine** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SIRP du Pays de Sault.

**Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SIRP du Pays de Sault sont :
Mme GIUSTI Clara et M. BEDOS Patrice, délégués titulaires,
Mme MAURY Delphine, délégué suppléant.**

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

8. Désignation délégués AFPA (Association Foncière Pastorale Autorisée) du Pays de Sault : 2 titulaires

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée (deux titulaires), au sein de l'AFPA du Pays de Sault.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. BEDOS Patrice , délégué titulaire	ONZE VOIX	(11voix)
M. FARGUES Dimitri , délégué titulaire	ONZE VOIX	(11voix)

MM. **BEDOS Patrice** et **FARGUES Dimitri** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité de l'AFPA du Pays de Sault.

**Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein de l'AFPA du Pays de Sault sont :
MM. BEDOS Patrice et FARGUES Dimitri.**

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

9. Désignation délégués SMAH (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique) de la Haute Vallée de l'Aude : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée (un titulaire et un suppléant), au sein du **SMAH de la Haute Vallée de l'AUDE**.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. ADROIT Jean-Pierre, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. LASSERE Éric, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)

MM. **ADROIT Jean-Pierre** et **LASSERE Éric** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude sont :
MM. ADROIT Jean-Pierre et LASSERE Éric.

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

10. Désignation délégués CLECT (Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCPA : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Président expose au Conseil que la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer le montant des charges transférées lors des transferts de compétences à l'intercommunalité à FPU. Le montant de ces charges est pris en compte pour déterminer l'attribution de compensation des communes qui est égale à la différence entre la fiscalité professionnelle et le coût des charges transférés à l'EPCI.

Il propose au Conseil d'approuver le projet de règlement intérieur ayant reçu un avis favorable du Bureau le 15 mai 2014.

Il précise que par délibération en date du 22 mai 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement intérieur de la CLECT.

Conformément à l'article 3 de ce règlement, Monsieur le Maire, propose au Conseil de désigner un titulaire et un suppléant pour le représenter au sein de la CLECT.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. CRESTIA Michel, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée suppléante	ONZE VOIX	(11 voix)

M. **CRESTIA Michel** et Mme **MAURY Delphine** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

**Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein de la CLECT de la CCPA sont :
M. CRESTIA Michel et Mme MAURY Delphine.**

	POUR	X		POUR	X
ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

11. Désignation représentants à l'Assemblée Générale de l'ATD11 (Agence Technique Départementale) : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les représentants à l'Assemblée Générale de l'ATD11.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. BEDOS Patrice, représentant titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. FARGUES Dimitri, représentant suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)

M. **BEDOS Patrice** et M. **FARGUES Dimitri** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés représentants à l'Assemblée Générale de l'ATD11.

**Les représentants de la commune de BELCAIRE à l'Assemblée Générale de l'ATD11 sont :
M. BEDOS Patrice et M. FARGUES Dimitri.**

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

12. Désignation délégués CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) de BELCAIRE : 4 membres

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les quatre membres élus de cette assemblée (quatre délégués), au sein de la Commission Administrative du **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de BELCAIRE**.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

Mme FOURIÉ Michèle, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. LASSERE Éric, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. FARGUES Dimitri, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)

Mme **FOURIÉ Michèle**, Mme **MAURY Delphine**, M. **LASSERE Éric** et M. **FARGUES Dimitri** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués à la Commission Administrative du CCAS de BELCAIRE.

**Les délégués représentant la commune de BELCAIRE à la Commission Administrative du CCAS de BELCAIRE sont :
Mme FOURIÉ Michèle, Mme MAURY Delphine, M. LASSERE Éric et M. FARGUES Dimitri.**

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

13. Désignation membres Commission Appel Offres : 3 titulaires et 3 suppléants

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit la désignation de membres à voix délibérative dans la commission d'appel d'offres. C'est ainsi que doivent siéger le représentant légal de la commune, en qualité de Président, et 3 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il y a lieu de désigner au scrutin secret les trois délégués titulaires et les trois délégués suppléants de cette assemblée au sein de la Commission d'appel d'offres.

Chaque membre, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. ADROIT Benjamin, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme GIUSTI Clara, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. HERRERO Luc, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)
M. ADROIT Jean-Pierre, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)
M. LOPEZ Christian, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)

M. ADROIT Benjamin, Mme MAURY Delphine, Mme GIUSTI Clara, M. HERRERO Luc, M. ADROIT Jean-Pierre et M. LOPEZ Christian ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués à la Commission d'appel d'offres.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein de la Commission d'appel d'offres sont :
M. ADROIT Benjamin, Mme MAURY Delphine et Mme GIUSTI Clara délégués titulaires.
M. HERRERO Luc, M. ADROIT Jean-Pierre et M. LOPEZ Christian délégués suppléants.

Monsieur le Maire assurera la Présidence de la Commission.

ADROIT Benjamin	POUR	X	ADROIT Jean-Pierre	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
BEDOS Patrice	POUR	X	CRESTIA Michel	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FARGUES Dimitri	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
GIUSTI Clara	POUR	X	HERRERO Luc	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LASSERE Éric	POUR	X	LOPEZ Christian	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				